

Commissions Ouvertes Internationales Amérique latine et Brésil
Conférence du 13 décembre 2017 - Maison du Barreau

COMPLIANCE: Précautions à prendre et défis pour les entreprises faisant des affaires en Amérique Latine - Le Pérou

*Par Patricia CUBA-SICHLER,
Avocate à la Cour, Abogada ante el Colegio de Abogados de Lima*



www.dsavocats.com
www.ds-savoirfaire.com



[@DS_AVOCATS](https://twitter.com/DS_AVOCATS)



[DS Avocats](https://www.linkedin.com/company/ds-avocats)

Création en **1972**

25 bureaux

400 professionnels
du droit

4 continents

Plus de **30 ans** de présence
en Chine



SOMMAIRE

- I. La loi n°30424 sur la responsabilité administrative des PM en matière de corruption transnationale**
- II. Le décret 1352 du 7 janvier 2017**
- III. Portée de la loi n°30424 et du Décret : une responsabilité administrative autonome des PM en matière de corruption**

La loi n° 30424 sur la responsabilité administrative des PM en matière de corruption transnationale

- ❖ **Le 17 mars 2016** : le Congrès de la République approuve le projet de loi sur la responsabilité administrative des personnes morales en matière de corruption transnationale

- ❖ **Le 20 avril 2016** : Publication de la **loi n° 30424** sur la responsabilité des personnes morales pour le délit de « corruption active transnationale »
 - **Nouvel article 397-A du Code pénal**

- ❖ **Le 1 juillet 2017** : Date initiale d'entrée en vigueur de la loi n°30424

III. Le décret législatif n° 1352 du 7 janvier 2017

❖ **Extension du champ d'application de la loi n°30424**

Délit de corruption active transnationale + corruption active générique et spécifique + les délits de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

ENTRÉE EN VIGUEUR 1^{ER} JANVIER 2018.

❖ **Circonstances atténuantes de la responsabilité adm. des PM (art. 12)**

- ✓ La collaboration objective, substantielle et décisive dans la clarification de l'acte criminel, avant même le début de la phase intermédiaire.
- ✓ L'adoption et la mise en œuvre par l'entité légale, après la commission du crime et avant le début du procès oral, d'un modèle de prévention.
- ✓ L'accréditation partielle des éléments minimaux du modèle de prévention.

II. Portée de la Loi 30424 et du D.L. 1352

- ✓ Réaction législative face aux scandales de corruption
 - Décret d'urgence 003 destiné à garantir la réparation civile de l'Etat péruvien

- ✓ Distinction expresse entre la **responsabilité administrative des PM autonome de la responsabilité pénale des personnes physiques**

- ✓ En ligne avec une exigence de transparence accrue :
 - Le Pérou a ratifié divers accords internationaux en la matière et la Convention sur l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE



Merci de votre attention !

Retrouvez-nous sur :

DS Avocats
www.dsavocats.com

DS Savoir, Faire
www.ds-savoirfaire.com

Suivez-nous sur :



[@DS_AVOCATS](https://twitter.com/DS_AVOCATS)



[DS Avocats](https://www.linkedin.com/company/DS-Avocats)